Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20261014-2026_092-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 20/10/2026
Et
Publication ou notification du : 20/10/2026

Date de la convocation : 07/10/2026

Date d'affichage : 07/10/2026

L'an 2026 et le 14 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. CATTEAU Jocelyn a donné procuration à Mme GALODÉ Sylvie

Excusé(e)s : Mme FEUILLET Stéphanie, MM. BRAULT Christophe, ROBERT Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. FLEURY Paulin

2026-092 Révision de la tarification de location des salles communales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le commune a modifié ses tarifs de locations des salles communales à compter du 1er novembre 2026 puisqu'une option chauffage a été intégrée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser les tarifs et de les appliquer à compter du 1er novembre 2026.

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS LOCALES
SALLE POLYVALENTE			
Du lundi au jeudi	100,00 €	150,00 €	3 fois gratuit par an et ensuite 20,00 €
Salle sans cuisine Forfait week-end Caution : 500,00 €	195,00 €	315,00 €	3 fois gratuit par an et ensuite 40,00 €
Salle avec cuisine Forfait week-end Caution : 500,00 €	390,00 €	510,00 €	3 fois gratuit par an et ensuite 80,00 €
Sono Fixe Caution : 300,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Vidéoprojecteur fixe Caution : 230,00 €	50,00 €	50,00 €	30,00 €
Forfait chauffage (du 1er novembre au 15 mars)			
Particuliers (par jour d'utilisation)	25,00 €	25,00 €	Non applicable
Associations (par jour d'utilisation) Réunions et protocoles	Non applicable	25,00 €	Gratuit
Associations (par jour d'utilisation) Manifestations et Fêtes (spectacles, théâtre, lotos, repas)	Non applicable	25,00 €	25,00€

Si nettoyage insuffisant, facturation de 16,00€ / heure de ménage.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20261014-2026_092-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

D'APPLIQUER ces nouveaux tarifs à compter du 1er novembre 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2026

Secrétaire de Séance,
FLEURY Paulin

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.